

époux et leurs enfants, qu'ils soient d'âge scolaire ou qu'ils soient travailleurs. Isolées par ces différences linguistiques, beaucoup de ces femmes demeurent au foyer et peuvent se détacher totalement de la collectivité et même de leur propre famille. On a souligné que la formation linguistique était le besoin fondamental le plus important de ces femmes. Le Comité sait que des fonds fédéraux sont mis à la disposition des provinces afin de financer les cours qui sont organisés par l'entremise de la division de l'éducation aux adultes dans les écoles. Les membres du Comité ont toutefois l'impression que les autorités responsables n'avaient pas accordé assez d'attention à ce programme et ils recommandent que l'on procède à une révision.

—L'un des problèmes précis dont a été saisi le Comité est la difficulté avec laquelle les immigrants provenant de diverses cultures s'adaptent au système juridique canadien. Le professeur Frederick Zemans du Osgoode Hall qui est également directeur des services juridiques de la collectivité de Parkdale a soutenu que les immigrants ont besoin d'une aide spéciale relativement aux droits du consommateur et aux droits du locataire; il faudrait également informer les femmes des droits que leur reconnaît la loi en cas de bris de mariage. Le Comité est d'accord avec un avocat de Toronto qui a suggéré que l'on forme des experts parajuridiques dans les collectivités d'immigrants parce que les «experts en immigration» qui travaillent aujourd'hui dans ces secteurs sont très souvent des agents de voyages n'ayant aucune formation spécialisée qui donnent de mauvais conseils, exigent des honoraires excessifs et s'occupent de cas désespérés. (10:5-6). Le Comité s'inquiète de ces pratiques et propose que le gouvernement fédéral consulte les provinces en vue de présenter un règlement dans ce domaine. Le Comité croit de plus en la nécessité d'un programme concerté pour organiser des services d'information, de consultation et de présentation à l'employeur, dans les principales communautés d'immigrants.